Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 49 (1911)

Heft: 39

Artikel: Propos d'un vieux garçon : la petite voix

Autor: Bert-Net

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-208061

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LES LIEUTENANTS DE 1800

Ly a quelques semaines, sur la place d'armes de Hérisau, un lieutenant a contraint ses hommes à se dévêtir jusqu'à la chemise, non pour aller au bain, mais pour leur apprendre soi-disant à endosser rapidement leur uniforme. Le Conseil fédéral a infligé une juste punition à ce singulier instructeur, ainsi qu'à deux ou trois de ses chefs.

Cet incident donne de l'actualité à une brochure que nous passe un ami du Conteur, brochure imprimée chez Henri Vincent, à Lausanne, et qui est intitulée : Instruction du ministre de la guerre de la République helvétique pour les lieutenants. Nous y lisons :

L'officier doit se regarder comme le père du soldat, comme le défenseur de ses droits; il est institué exprès pour cela par la Loi et par le gouvernement; sa conduite publique et privée doit sans cesse porter cette empreinte; elle doit servir de modèle à ceux de ses inférieurs qui aspirent au même avancement.

Le lieutenant doit, dès le moment de sa réception à la compagnie, s'appliquer à en connaître tous les individus, non seulement par leurs noms, prénoms et où ils sont nés, mais encore quel est le caractère et le capacité de chacun d'eux.

Cette étude et l'intérêt qu'il prendra à leur bienêtre, est la route la plus sûre pour acquérir leur estime, leur confiance et cette considération, la base du service.

Il doit par conséquent s'interdire avec ses inférieurs tout propos, tout acte qui puisse engendrer la familiarité et par elle le mépris; il doit savoir que le sot orgueil et la familiarité sont deux écueils également dangereux et que l'officier doit soigneument éviter dans sa conduite avec ses inférieurs.

Dans ses conversations avec eux, il doit observer cette aménité, cette bonté paternelle qui savent si bien gagner les cœurs et ramener même les hommes égarés par leurs passions, dans la route du

Le reproche réfléchi d'un bon chef produit ordinairement plus d'effet que la brusquerie et la puni-

Le lieutenant de visite à l'hôpital : Il y est envoyé pour visiter attentivement les malades dans toutes les salles, pour voir et leur demander si on leur donne tous les soins que la Loi et l'humanité prescrivent.

Il observera si la police et la propreté règnent dans les salles, si l'on y ouvre de tems en tems les fenêtres, pour en renouveler l'air.

C'est dans ces visites qu'il peut s'acquérir un droit à la reconnaissance de ses frères d'armes, en les abordant avec cet intérêt dicté par la sensibilité pour l'humanité souffrante : souvent un mot de consolation équivaut, chez le malade, à l'effet d'un remède, surtout lorsque ce mot est prononcé par

Avant de visiter les salles, l'officier doit voir dans la cuisine et dans la dépense de l'hospice, si les alimens sont de bonne qualité, proprement préparés et justement distribués; il doit, pour cet effet, les goûter lui-même, pour s'en assurer, et en faire mention sur le régistre à ce destiné.

Il doit faire ce service en grand uniforme, portant son hausse col, afin de se faire reconnaître pour officier de service par les préposés de l'hos-

Cette Instruction est signée : « Le ministre de la guerre, Lanther. » Puisse-t-elle être méditée par le lieutenant de Hérisau, ainsi que par les officiers de son acabit qui semblent prendre plaisir à inspirer le dégoût du service militaire!

Chez le coiffeur. - Un collégien qui vient de se faire couper les cheveux, demande timidement à l'artiste capillaire :

- Croyez-vous que j'aurai de la barbe?

- Mon père avait une très belle barbe.

Le coiffeur un peu embarrassé :

- Je crois plutôt que vous tiendrez de madame votre mère.

LE GUILLON

n sait que dans la plus grande partie de la Suisse romande on appelle guillon ou guellon la brochette ou petite cheville de bois servant à boucher le trou pratiqué dans le fond d'un tonneau au moyen d'un foret. Ainsi que les mots patois de guella et guelletta (quille, petite quille) guillon vient de l'ancien haut allemand kegil, quille (allemand moderne: Kegel). De fait, le guillon a beaucoup d'analogie avec une petite quille.

En France, pour guillon on dit fausset. Ce mot a remplacé dille, qui se rapproche de notre terme romand et qu'on retrouve dans Rabelais:

« ... A mon tonneau je retourne, dit l'auteur de Pantagruel. Sus, à ce vin, compaings! 1 Enfants, buvez à pleins godets! Si bon ne vous semble, laissez-le. Je ne suis de ces importuns lifrelofres ² qui par force, par outrage et vio-lence contraignent les lans ³ et compagnons trinquer, voire caros et alluz 4, qui pis est. Tout buveur de bien, tout goutteux de bien, altérés, venant à ce mien tonneau, s'ils ne veulent ne boivent. S'ils veulent et le vin plaît au goût de la seigneurie de leurs seigneuries, boivent franchement, librement, hardiment, sans rien payer, et ne l'épargnent. Tel est mon décret. Et peur n'ayez que le vin faille, comme fit ès noces de Cana en Galilée. Autant que vous en tirerez par la dille, autant en entonnerai par le bondon. Ainsi demeurera le tonneau inexpuisible . Il a source vive et veine perpétuelle... »

Quelle partie de cave, mes amis! et quelle joie devaient éprouver les « buveurs de bien » à quillonner ainsi!

' Copain, dans le langage populaire d'aujourd'hui. ² Rabelais appelle *li/relofres* les grands buveurs d'Allemagne et de Suisse.

3 Abréviation de l'allemand : Landsmann, compatriote, compagnon.

* Caros et allus, boire et reboire, trinquer et retrinquer, de l'allemand : Zum garaus und all'austrinken.

⁵ Inépuisable.

Faux diagnostic. - Mme X..., un peu souffrante, a fait appeler son médecin qui lui tâte le pouls, l'ausculte et, finalement, lui fait ouvrir la

- Bien mauvaise langue, déclare-t-il.

 Oh! docteur, cela ne prouve pas qu'elle soit malade... intervient le gendre qui assiste à la consultation.

PROPOS D'UN VIEUX GARÇON

La petite voix.



C'était une petite friponne, aux longs cheveux blonds bouclés, aux grands yeux de pervenche. Elle avait six ans, cet âge adorable où l'enfant commence à comprendre la vie et à observer

autour de lui.

Elle était gracieuse et vive, turbulente même, et donnait pas mal de fil à retordre à ses parents. Sa maman s'épuisait en recommandations mille fois répétées, en tendres gronderies et en plaintes sur la désobéissance de sa petite fille, à laquelle le Bon-Enfant n'apporterait sûrement rien au Nouvel-An.

Le papa intervenait souvent aussi. Dernièrement, il fit à la mignonne le petit discours de

circonstance que voici:

Ma chérie, lui dit-il, quand tu fais quelque chose de mal, tu entends une petite voix qui te dit: « Tu ne dois pas faire ça. » Prends garde, et quand tu entendras la petite voix, ne fais pas ce qu'elle te défend.

L'enfant le promit et le papa s'en fut, persuadé d'avoir éveillé la conscience endormie de

A quelques jours de là, la maman fit sa pro-

vision de confitures. Les jolis bocaux de verre transparents, correctement alignés dans le buffet, laissaient voir une appétissante gelée rouge. C'était par trop tentant. La fillette n'y tint plus.

Profitant d'une absence de sa mère, elle grimpa sur une chaise et se mit en devoir de vider l'un des bocaux.

Son papa la surprend dans cette coupable occupation. Il la gronde doucement.

- Fi, la vilaine gourmande, qui désobéit de nouveau! Tu m'avais pourtant promis d'écou-ter ce que te dirait la petite voix! Tu ne l'as donc pas entendue?

- Oh!... papa, fit la fillette embarrassée, je vais t'expliquer. Quand je suis montée sur la chaise, j'ai bien entendu la petite voix qui me disait de ne pas manger la confiture. Mais, voilà qu'au même moment a passé devant la maison un grand troupeau de vaches avec des sonnailles!... Alors... tu comprends..., j'ai plus pu entendre la petite voix et... voilà!

BERT-NET.

Crescendo. — Un citadin avait loué une petite maison de campagne pour y passer la belle sai-

A peine installé, il se met en quête d'un villageois possesseur d'une vache laitière. On le lui indique.

- Mon brave homme, lui dit-il, tous les matins mon domestique viendra chercher deux litres de lait.

Bon! c'est cinquante centimes.

- Par exemple, je veux du lait pur, mais très pur; je ne veux pas de lait baptisé

En ce cas, c'est cinquante centimes le

Vous le trairez devant mon domestique.

Alors, c'est septante-cinq centimes. Ou plutôt, mon domestique traira la vache lui-même.

Oh! alors, c'est un franc.

PORQUIE LA FENNA

L'A ÈTA DINSE APPELAIE

UAND l'è que Adam l'eut ètà met dein clli biau courti qu'on lâi desâi lo Jardin d'Eden, l'ètâi benhîrâo quemet on bolet dein on tsamp de trèflio. Châotâve asse hiaut qu'on polliein et subyâve : « Chantons notre aimable patrie ». L'ètâi tot vedzet, por cein que lo bon Dieu lâi avâi de : « Tot cein que lâi a perquie l'è tin, tè lo baillo de la man à la man, dinse te n'ari min d'impoût de mutachon à payî. Tî lè précaut de clli courti: tote lè bîte dussant t'accutâ. Crie lè pî et te verri quemet voliant veni vers tè. » Et Adam subyâve avoué lè dâi et... manquâve pas!... tote lè bîte arrevâvant rique raque, du lè pucheint z'éléphant avoué lau pî quemet dâi garda-robe, tant qu'âi z'agnî que vegniant mîmameint lâi blliossî sa follie de vegne. Et po lè fére à felâ lau desâi : prroutt! et fotâvant lo camp, que faillâi lè vère.

On coup Adam sè de dinse : « Lè bîte vîgnant bin, ma vîgnant tote ein on iâdzo. Po fere veni clliau que voudrî, lè vu batsi. Diab' m'einlèvâi se adan clliaque que crieri n'arreve pas. » Et hardi petit! Fâ venî tote lè bîte tsau iena et lè

batsîve po lâi recougnaître.

Po coumeincî lo muton, que fasâi bê...ê! be...e! que fut batsî berou; pu ion que fasâi bâo! bâo! qu'Adam lâi dit : « Te sarî lo bâo. » Et onna bîte que fasâi dâi sau et dâi grimace que fut batcha sindzo. Et pu iena que voliâve lo pequa, qu'Adam lai a de : « Granta serpeint t'î, serpeint te resterî. » Onn' autra, sutya et rusâre fut appelâre renâ, et pu dinse tant qu'â0 né avoué lè tsevau, lè bourrisquo, lè lâivre, tant qu'âo caïon que fut nommâ dinse por cein que l'ètâi adi coffo. La derrâire que vint martsîve su duve piaute. L'ètâi onna balla damusalla, mâ Adam savâi pas que l'ètâi, câ dein clli